

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

### COMPTE-RENDU DE SÉANCE

**Étaient présents :** MM. RIFFAUD Freddy, ANDRÉ Geneviève, AUDRIN Jean-Octave, BABIN Arnaud, BARBARIT Fabienne (arrivée au point 3), BARRETEAU Caroline, BEAUVAIS Véronique, BÉNÉTEAU Cécile, BILLAUD Henri-Pierre, BITAUD Christelle, BLANCHARD Damien, BODET Alain, BODET Nathalie, BOUHINEAU Loïc, BRICARD Jean-Yves, CARDINAUD Freddy, CÉLO Christine (arrivée au point 3), CLAUTOUR Michel, CROUÉ Jean-Paul, GACHET Mickaël, GILBERT Pierrette, GRÉAU Christelle, HERBRETEAU Bastien, HERVÉ Marie-Claude, JOUSSÉ Agnès (arrivée au point 3), LOISEAU Marie-Annick, LOUINEAU Emmanuel, MALLARD Jean-Pierre, MANDIN Yannick, MERCIER Hubert, MÉTAIS Daniel, MICOU Xavier, MITARD Stéphanie, NORMAND Marie-Andrée, PELLÉ Jérôme, PELLÉ Mickaël, PENAUD Jean-Christophe, PERHIRIN Sylvie (arrivée au point 3), PIET Gérard, PINEAU Catherine, PINEAU Nicolas (arrivé au point 3), PIVETEAU Freddy, QUILLAUD Sabine, RATOUIT Jean-Pierre, ROUET Nicolas, ROULET Roger, ROUSSEAU Yannick, ROY Michel, SUZENET Nathalie, TRICOIRE Daniel, VERDEAU Marie-Yvonne, conseillers municipaux formant la totalité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

- ALLARD Sébastien,
- ARNAUD Annie (pouvoir donné à MALLARD Jean-Pierre),
- BROCHARD Nadège,
- COUMAILLEAU Daniel,
- CRAIPEAU Émilie (pouvoir donné à CROUÉ Jean-Paul),
- GOBIN Pascale (pouvoir donné à LOISEAU Marie-Annick),
- HERBRETEAU Marylène,
- LALO Hélène,
- LIMOUSIN Marcel (pouvoir donné à PENAUD Jean-Christophe),
- LOUINEAU Loïc,
- PIVETEAU Catherine,
- ROUSSEAU Ghislaine,
- RULEAU Laurence (pouvoir donné à NORMAND Marie-Andrée),
- RULLEAU Samuel,
- SOULARD Élodie,
- VÉRONNEAU René,
- VION Astrid.

**Absents :**

- ALTARE Frédéric,
- BART Bertrand,
- BRETIN Olivier,
- PINEAU Joceline,
- RÉVEILLER Odile.

Monsieur Jean-Christophe PENAUD a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

### **Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2018**

Le Compte-Rendu du Conseil Municipal en séance publique du 20 Mars 2018 est approuvé par le Conseil Municipal.

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### 1. Fiscalité : fixation des taux 2018

Monsieur le Maire rappelle les taux de l'année 2017 :

- taxe d'habitation	:	13.41 %
- taxe foncière sur le bâti	:	12.45 %
- taxe foncière sur le non bâti	:	37.51 %

Monsieur le Maire présente les informations fiscales fournies par les services fiscaux et fait part de l'augmentation de toutes les bases fiscales.

BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2018			
	TH	TFB	TFNB
BASES 2018	7 665 000	9 993 000	491 700
EVOLUTION 2017/2018 en %	+ 2.31 %	+ 3.77 %	+ 1.57 %

Monsieur le Maire précise qu'avant d'augmenter la fiscalité, il souhaite que la maîtrise des dépenses de fonctionnement soit privilégiée et que des arbitrages soient effectués sur les investissements à venir. Parallèlement, il ne faut pas hésiter à solliciter des subventions et des fonds de concours pour financer les investissements de la commune.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis de la commission Finances, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **décident de fixer les taux de 2018 comme suit :**

	Taxe d'habitation	Taxe foncière Bâti	Taxe foncière non bâti	TOTAL
TAUX 2018	13.41 %	12.45 %	37.51 %	
PRODUITS ATTENDUS	1 027 877 €	1 244 129 €	184 437 €	2 456 443 €

### 2. Décision modificative n°1 – Budget Principal

Lors de l'élaboration du budget 2018, l'augmentation des bases fiscales avaient été estimées comme suit :

Taxe d'habitation : + 2 %

Taxe foncière bâti : + 2,50 %

Taxe foncière non bâti : + 1 %

A réception de l'état 1259, il est constaté que l'augmentation des bases fiscales est plus importante que prévue :

Taxe d'habitation : + 2,31 %

Taxe foncière bâti : + 3,77 %

Taxe foncière non bâti : + 1,57 %

De plus, suite à des devis plus élevés que prévu pour les travaux d'ADAP sur la salle Millénium de la commune déléguée de Sainte-Florence, il convient d'augmenter les crédits alloués à ce programme de 5 710€.

Afin de respecter les principes budgétaires, Il est nécessaire de procéder à une décision modificative permettant d'inscrire les recettes de fiscalité et les dépenses ADAP supplémentaires comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	19 444,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 444,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 444,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 444,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 444,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 444,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	5 710,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>5 710,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2135-2090-411 : ADAP	0,00 €	5 710,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 710,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 710,00 €</b>	<b>5 710,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>19 444,00 €</b>		<b>19 444,00 €</b>	

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent la décision modificative n°1 au Budget Principal comme mentionnée ci-dessus,
- autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Freddy RIFFAUD

Maire d'Essarts en Bocage  
Président de Séance